

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 557

présenté par
M. Myard
-----**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

À l'alinéa 31, supprimer le mot :

« refonder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Améliorer le climat scolaire pour une école sereine est depuis toujours un objectif légitime du système éducatif.